

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Eugène CASELLI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 018-121/11/BC

■ Approbation d'une convention avec l'association Riviera Yatching Network
DGS 11/6081/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le secteur de la grande plaisance est entré en 2010 dans une nouvelle phase de développement avec des perspectives de croissance du marché de la réparation et de la maintenance liées principalement à la volonté des propriétaires de privilégier les travaux plutôt que d'acquérir de nouveaux bateaux.

Les 2 plates-formes de réparation et de maintenance de La Ciotat et de Marseille ont bien progressé en 2010, du fait notamment de leur notoriété basée sur leur technicité et la mise en œuvre de bonnes pratiques sur les chantiers, plus respectueux de l'environnement, et plus rigoureux sur la sécurité, l'hygiène ...

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Le développement prévisible de nouvelles zones de réparation et de maintenance en Provence-Alpes-Côte d'Azur – GPMM et ex Ban de Saint-Mandrier, ne feront que renforcer l'offre régionale.

C'est en avril 2005 que les entreprises du secteur ont créé Riviera Yachting Network. Rapidement, les brokers et les capitaines de yachts ont rejoint l'association.

Fin 2010, elle regroupe 89 adhérents et quelques 2.080 emplois. Le nombre d'adhérents est en augmentation de 11 % par rapport à fin 2009. La représentativité de l'association est de 50 %.

Elle rassemble des entreprises de réparation-maintenance de yachts : les chantiers navals au nombre d'une douzaine (ITM, Monaco Marine, Composite Works, H2X sur MPM). Ces chantiers redistribuent environ 50 % de leur chiffre d'affaires à un réseau de sous-traitants qui aujourd'hui adhèrent à l'association.

Riviera Yachting Network est présidée par Laurent Falaize, gérant de Fioul 83. Jean-Christophe Lenoir d'ITM et Philippe Larue de Foselev Marine assurent les vice-présidences. En terme de fonctionnement, le réseau s'appuie sur un cabinet conseil pour l'animation, en plus de 2 permanentes à temps partiel, l'une au siège à La Seyne-sur-Mer, l'autre à Nice en partenariat avec le GEPY (association regroupant les capitaines et équipages français).

En 2010, l'action engagée dans le cadre du Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire Grande Plaisance (Prides), les actions ont porté en priorité sur :

- ✓ le développement des marchés à l'international afin de consolider les parts de marché par un renforcement de la présence dans les salons, effectuer les démarches auprès des prescripteurs et édition de l'annuaire des adhérents,
- ✓ le développement de l'opération de veille et d'intelligence économique, accessible par les adhérents sur le site internet, mise en oeuvre des partenariats de veille avec les professionnels grecs suite à la signature en janvier 2010 d'une convention d'échanges,
- ✓ le développement de l'emploi et de la formation dans les entreprises, en liaison avec la Direccte pour l'obtention des agréments et l'émergence de cycles de formations spécifiques qualifiantes, recensement des métiers de la grande plaisance et diffusion dans les organismes de formation, participation au salon Métierama avec un panel d'offres d'emplois,
- ✓ le développement des bonnes pratiques, en intensifiant les actions collectives visant à augmenter le référencement du réseau de sous-traitants, poursuivre la publication des guides des bonnes pratiques, désormais accessibles sur le Net, engager de nouvelles recherches sur les risques liés à la peinture, aux poussières, au travail en cuve, rendre applicable les décrets relatifs aux installations électriques des chantiers,
- ✓ la mise en oeuvre du référentiel d'excellence qui a permis de doter la filière d'un avantage concurrentiel fort, en le testant auprès d'entreprises volontaires et en le diffusant aux niveaux national et international.

En 2011 le programme de travail porte sur :

- * le renforcement de la filière en consolidant la sous-traitance et en la diversifiant par la formation technique, le développement des outils TIC, la formation commerciale, par la diffusion des guides des bonnes pratiques (utilisé par 27 entreprises aujourd'hui),
- * le développement de l'innovation en utilisant l'environnement comme levier, développement durable et management environnemental, en associant les ports, en partenariat avec le Pôle de Compétitivité Pôle Mer, en poursuivant l'action innovation engagée avec la Grèce, l'Italie et l'Espagne, en la création d'une filière de désassemblage de bateaux et en participant aux réflexions sur le port du futur,

- * le développement à l'international basé sur l'intelligence économique, sur le développement de la sous-traitance et sur la prospection de nouveaux marchés émergents.

Le budget prévisionnel de Riviera Yachting Network, pour 2011, s'élève à 331.000 euros, en augmentation de 8,18 % par rapport à 2010.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

129.000 euros : Fonctionnement
115.000 euros : Développement à l'international
59.000 euros : Renforcement de la filière
28.000 euros : Développement de l'innovation

La part des salaires et charges représente 52,71 % des dépenses de fonctionnement et 20,54 % du total des dépenses.

Les recettes sont principalement constituées par :

86.000 euros : Feder
80.000 euros : Entreprises
70.000 euros : Etat
45.000 euros : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
20.000 euros : Département du Var
10.000 euros : Marseille Provence Métropole
10.000 euros : Toulon Provence Méditerranée
5.000 euros : Département des Bouches-du-Rhône
5.000 euros : Département des Alpes-Maritimes

La part financée par les entreprises représente 24,17 % des recettes.

Il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver une convention avec l'association Riviera Yachting Network, relative aux modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros .

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Considérant

- Que la filière de la grande et de la moyenne plaisance constitue pour Marseille Provence Métropole de réelles opportunités de développement, en cohérence avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté,
- Que la dynamique de cette filière souffrait du manque de structuration collective des entreprises de la façade maritime méditerranéenne de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Que la proposition d'actions de l'association Riviera Yachting Network apporte une solution satisfaisante aux besoins de structuration et de dynamisme, en complémentarité aux projets de plates-formes de réparation et de maintenance accompagnées par MPM sur La Ciotat et sur les formes de radoub du Port de Marseille.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Riviera Yachting Network.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI